



DÉCISION DU MAIRE N° 2025/53

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Demande de subvention au titre du programme amendes de police 2025

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le courrier du Conseil Départemental des Yvelines nous informant la possibilité de réaliser une demande de subvention pour tous travaux de sécurité routière ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite sécuriser et aménager la circulation routière notamment aux abords des écoles et des commerces par la mise en place d'un radar pédagogique et d'une campagne de signalisation horizontale complétée par la signalisation verticale ;

Considérant que le budget de cette opération de sécurité s'élève à 20 202,52€HT ;

Décide

Article 1 : de solliciter le Conseil Départemental, au titre du programme 2025 de répartition du produit des amendes de police pour une subvention relative aux travaux indiqués ci-dessus ;

Article 2 : de s'engager à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente décision et conformes à l'objet du programme ;

Article 3 : de s'engager à financer la part de travaux restant à charge ;

Article 4 : de signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

Article 5 : que les crédits destinés au financement de la dépense sont inscrits au budget 2025 de la commune.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 septembre 2025

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 11/09/2025

Document rendu exécutoire le 11/09/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250911-2025-53-AR
Date de réception préfecture : 11/09/2025